

Compte-rendu

du Conseil Municipal du 4 octobre 2019

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'an deux mille dix-neuf et le quatre du mois d'octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Amondans, régulièrement convoqué le 30 septembre 2019 par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie d'Amondans.

Étaient présents : MONNET Serge, JUSTE Hubert, LAMY Robert, WINNINGER André, GRANDIDIER Karine.

Excusé : NICOLET Cédric

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil a désigné Mme Karine GRANDIDIER secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGUÉS INTERCOMMUNAUX

CCLL – Conseil communautaire du 10 septembre 2019 (Hubert JUSTE)

Personnel : Le conseil valide la participation financière de la CCLL pour la souscription d'une assurance risque santé ou prévoyance par les agents qui le souhaitent.

SYDED : Sarah FAIVRE est élue déléguée au SYDED en remplacement de Gérard CHABOD (démissionnaire).

Environnement : le conseil valide les modifications proposées par le comité de pilotage NATURA 2000 (modification du périmètre à Flagey, fusion des sites forêt de Chaux, fusion des sites moyenne vallée du Doubs. M. Jean-Claude STADELMANN est désigné référent communautaire pour la lutte contre l'ambrosie.

Chaufferie : les marchés de fourniture de combustibles des 3 chaufferies sont attribués pour les 3 prochaines années aux entreprises GIRARD (plaquettes bois) et THEVENIN DUCROT (fioul).

Maison de santé : le conseil valide la signature d'un bail pour le cabinet de spécialiste avec Alain MESSENGER, acupuncteur.

Tourisme : le conseil valide la liste des membres du comité directeur de l'office de tourisme. Le cahier des charges pour l'appel d'offre de la délégation de service public du camping de la Roche d'Uilly est validé.

MSAP : le conseil valide les demandes de subvention des MSAP : FNADT pour Amancey et Quingey (respectivement 15 000 € et 11 512 €) et Fonds interopérateurs (15 000 € et 11 512 €)

REMBOURSEMENT DE FACTURE

Le conseil autorise le remboursement à Hubert JUSTE d'une facture d'un montant total de 54,90 € TTC pour l'achat d'une minuterie chez Leroy-Merlin pour le remplacement de la minuterie défectueuse des communs des logements situés au 10 Grande Rue.

Votants : 4 pour 0 contre 0 abstention. (Hubert JUSTE ne prend pas part au vote)

QUESTIONS DIVERSES - INFORMATIONS

Le prochain conseil municipal se tiendra le vendredi 8 novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.